

	Référence dossier : N° DP00104326A0004	
	Déposé le 19/01/2026, récépissé affiché en Mairie le 23/01/2026	Complété le 17/02/2026
	Par: Monsieur ROUX Patrick Demeurant à 5 LOTISSEMENT LES ACACIAS 01700 Beynost Sur un terrain sis 5 LOTISSEMENT LES ACACIAS 01700 Beynost Refs cadastrales : Section AK-0664	Description du projet : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture

Le Maire,

VU la demande susvisée,

VU le Code de l'Urbanisme, en particulier le livre IV relatif aux constructions, aménagements et démolitions,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2019, modifié le 13/06/2024 et notamment le règlement de la zone U,

VU le Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé le 16/01/2006,

CONSIDERANT que le terrain est situé en zone U du PLU secteur 6 et Zone pt1_transmission_radioelectrique_protect, PM1_PPRn_BEYNOST_ass, PPRN - zone bleue constructible avec prescriptions. inondations par les crues torrentielles du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) susvisé.

CONSIDERANT qu'en application de l'article Titre 6 du règlement du PLU, l'implantation de panneaux solaires devra faire l'objet d'un soin particulier. En toiture, ces panneaux devront garantir une bonne intégration dans l'environnement

CONSIDERANT que les pièces fournies ne permettent pas d'apprécier leurs intégrations

CONSIDERANT que le projet ne respecte pas l'article susvisé,

A R R Ê T E

Article 1 - Il est fait opposition aux travaux objets de la déclaration préalable susvisée

BEYNOST, le 06/03/2026

Le Maire
Caroline TERRIER



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois à compter de sa notification, pour le pétitionnaire, ou pour les tiers, à compter du premier jour de l'affichage sur le terrain et pendant 2 mois, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte (Monsieur le Maire) ou d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de Lyon.